

# La crise oblige l'Angleterre à prévoir des réductions drastiques

Selon l'Association des universités britanniques, les budgets seraient réduits de 25% à 40%

On dit souvent que les temps sont difficiles, mais là, ils le sont vraiment ! », relève Nigel Thrift, le vice-chancelier de l'université de Warwick. Avec la crise économique et l'explosion du déficit britannique, l'Angleterre est en pleine réflexion pour trouver un moyen de financer son enseignement supérieur. Après une décennie dorée, où le budget du supérieur avait flambé de 25%, des coupes claires sont annoncées.

Déjà, au début de l'année, près d'un demi-milliard d'euros ont été biffés d'un trait de plume par les travaillistes, juste avant les législatives de mai. Sortie gagnante, la coalition conservateurs-libéraux-démocrates au pouvoir a décidé de supprimer 250 millions d'euros supplémentaires... Et 2011 sera une année plus dure encore, puisque le nouveau premier ministre, David Cameron, a promis une réduction d'un quart des dépenses de l'Etat!

Toute la communauté universitaire anglaise attend désormais le 20 octobre, date où sera dévoilée la « révision des dépenses », et donc le futur budget des universités. Au Royaume-Uni, le financement des universités est régleménté par les gouvernements locaux (Pays de Galles, Ecosse, Irlande du Nord). Seule l'Angleterre est gérée directement par le gouvernement britannique.

Selon l'Association des universités britanniques (UUK), l'Etat envisagerait une réduction de 25% à 40% des budgets... Soit une baisse minimum de 5 milliards d'euros,

selon le *Financial Times*. Les universités reçoivent deux types de financements de l'Etat : le premier pour l'enseignement, le second pour la recherche. Ce serait l'enseignement qui serait ciblé principalement. Ce budget passerait de 5,3 milliards d'euros à 1,3 milliard d'euros ! La recherche serait beaucoup moins touchée.

## L'essentiel des financements directs serait compensé par une hausse des droits d'inscription

Aujourd'hui, le gouvernement britannique finance directement les universités, à hauteur de 4 500 euros environ par étudiant. Cependant, le coût moyen d'une formation s'établit à 8 000 euros. Pour compenser l'écart, le gouvernement de Tony Blair a autorisé, en 2004, les universités à lever des

« top-up fees », des frais d'inscription additionnels. Si les universités sont libres de les fixer de la gratuité jusqu'à 3 500 euros, la plupart d'entre elles ont opté pour le maximum.

« Cependant, les étudiants ne sortent aucun argent », précise Paul Marshall, directeur de 1994, un des groupes représentatifs des universités. Cet argent leur est prêté par l'Etat, et ils devront le rembourser une fois qu'ils auront un travail et gagneront plus de 17 000 euros par an, sur vingt-cinq ans. Si une personne ne peut rembourser ce prêt, l'Etat le prend en charge. Quand ce système a été lancé, l'idée était que l'enseignement supérieur permette à un diplômé de gagner tout au long de sa vie au minimum 150 000 euros de plus qu'un non-diplômé. Dès lors, il peut prendre en charge une partie de sa formation. »

Aujourd'hui, ces frais d'inscription peuvent représenter jusqu'à 30% du budget des universités. A l'avenir, cela pourrait être bien davantage. Le gouvernement de David Cameron envisage de rem-

## Et pourquoi pas un impôt pour les seuls diplômés ?

Le 15 juillet, Vincent Cable, le ministre britannique des entreprises, dont les universités dépendent désormais, a lancé l'idée d'une « graduate tax », une contribution réservée aux seuls diplômés, en lieu et place des frais d'inscription actuels. Pour beaucoup, ces frais s'apparentent déjà à une contribution des diplômés, puisque le rem-

boursement se fait pendant la vie active. Cependant, pour le NUS, premier syndicat d'étudiants, cet impôt serait plus juste. Chacun contribuerait selon ses revenus. Ainsi, un diplômé travaillant dans la finance serait plus imposé proportionnellement qu'un enseignant. Aujourd'hui, tous remboursent la même somme.

placer l'essentiel des financements directs d'enseignement, et de les compenser par une hausse des droits d'inscription. « Si l'on veut que les universités conservent des moyens suffisants pour former leurs étudiants, il n'y a pas d'autre possibilité. Il n'existe pas de plan B », assure Nigel Thrift.

En augmentant le plafond à 6800 euros, voire en autorisant à le dépasser sous certaines conditions, comme le propose une commission indépendante, le gouvernement laisserait les universités équilibrer leurs comptes. Mais l'effet de cette mesure n'est pas clair. Selon une étude de l'université de Leicester, cela ne fera baisser que marginalement le nombre de demandes d'inscription. Les jeunes issus de milieux populaires, en revanche, seraient rebutés par des « prix » dépassant 10 000 euros.

Une autre conséquence est attendue. Selon Keith O'Nions, le vice-chancelier d'Imperial College à Londres, « le système pourrait ressembler davantage au système américain, avec des universités concentrées beaucoup plus sur l'enseignement et d'autres sur la recherche ». Avec un plafond de 6 800 euros, on entre dans un réel « marché concurrentiel », reprend M. Marshall : « Les universités devront savoir ce que leurs formations valent vraiment et ce qu'elles peuvent demander. A prix égal, les étudiants iront vers les meilleures universités. C'est un défi très important. »

Ph. J.

# Le privé à la rescousse des universités au Québec

Augmenter les frais de scolarité ne suffira pas à combler leur déficit

Québec  
Envoyé spécial

Denis Brière, le recteur de l'université Laval, à Québec (Canada), a lancé une petite bombe en appelant récemment les entreprises privées à venir au secours des universités québécoises chroniquement endettées.

Au Canada, il existe une forte disparité entre les universités anglophones et les francophones de la province du Québec. En effet, les anglophones – même celles situées au Québec, comme Concordia ou McGill – affichent des frais de scolarité élevés, d'environ 5 500 dollars canadiens (soit 3 900 euros), et recourent au financement privé par le biais de fondations et de fonds de recherche.

La culture n'est pas du tout la même dans les universités francophones de la Belle Province, de tradition moins anglo-saxonne, pour ne pas dire moins américaine. Traditionnellement, leurs droits d'inscription sont moins élevés – autour de 2 000 dollars canadiens (1 500 euros) –, du fait d'un niveau de vie et de salaires plus bas au Québec que dans le reste du pays.

« Le recours au privé fait partie de la culture nord-américaine, esprit qu'on retrouve – à un niveau moindre – dans les universités anglophones canadiennes, même si cela y représente un apport non négligeable », explique M. Brière.

En fait, au Québec, les entreprises ne sont pas totalement étrangères au monde de la formation. Celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à un million de dollars (environ 709 000 euros) doivent consacrer 1% de cette somme à la formation continue. Au total, pour la province, cela représente, selon M. Brière, de 600 à 700 millions de dollars canadiens (environ 425 millions à 500 millions d'euros). Or, relève-t-il, « 100 millions de dollars canadiens, qui ne sont pas utilisés, pourraient déjà revenir aux universités du Québec ».

bec au lieu d'être retournés au gouvernement provincial ».

Une belle somme, mais loin d'effacer la dette des universités québécoises. Denis Brière plaide donc pour une « solution multiple : des fonds apportés par les gouvernements fédéral et provincial, d'autres par une augmentation des frais d'inscription, et une plus grande contribution des entreprises privées ».

## Dogme écorné

Au Québec, où le gel des droits d'inscription a longtemps été la règle, ce dogme est déjà légèrement écorné, depuis 2007, par une augmentation annuelle moyenne d'une centaine de dollars (environ 71 euros). Plus inquiétant pour les partisans du gel, le gouvernement s'est engagé à ne pas procéder à une vraie politique d'augmentation avant 2012, mais de s'y atteler sérieusement à cette date.

Selon M. Brière, combler le déficit des universités québécoises par le seul apport de l'une de ces trois propositions ne suffirait pas. Et surtout pas en plaçant la barre des frais d'inscription à hauteur de ceux des universités anglophones. « On priverait les étudiants de l'accessibilité dont ils bénéficient aujourd'hui. Ce qui, par ricochet, priverait les universités des droits qu'elles n'encaisseraient plus », relève le recteur de Laval.

Sa solution ? Récupérer non seulement les 100 millions de dollars non utilisés par la formation continue, mais aussi ponctionner celle-ci de 200 à 300 millions de dollars sur les 600 à 700 millions que lui versent les entreprises. Déshabiller Pierre pour habiller Paul.

L'histoire dira si l'émoi créé par Denis Brière a été productif. Mais d'une façon ou d'une autre, il faudra bien que le Québec réagisse : le déficit structurel annuel de ses universités est évalué à 400 millions de dollars canadiens (285 millions d'euros). ■

Marc Dupuis

# « Il faut que les Etats maintiennent leurs efforts »

Jean-Marc Rapp, de l'Association européenne des universités, analyse les effets de la crise

Le président de l'Association européenne des universités, Jean-Marc Rapp, analyse les effets de la crise économique sur l'évolution du financement des universités et propose quelques pistes.

Après la crise économique, la situation est très contrastée en Europe. Dans certains pays, les universités souffrent beaucoup, à l'image de la Lettonie, où le budget a été réduit de 50%. A l'autre bout du spectre, les Etats scandinaves, ou la Suisse, ont maintenu leurs efforts budgétaires. Il y a enfin des pays comme l'Allemagne ou la France qui sont dans l'entre-deux. Malgré des contraintes budgétaires fortes, ils ont lancé des initiatives d'excellence.

Du fait des difficultés économiques, certains pays pensent aussi à augmenter la contribution des familles et politiques. Mais cette question est très complexe. Il faut en particulier la relier à la politique fiscale de chaque pays. Dans certains pays, comme dans le nord de l'Europe, le choix a été fait de financer l'enseignement supérieur par l'impôt.

En Angleterre, où la fiscalité est plus faible, il a été décidé de ne pas solliciter le contribuable, mais

le futur diplômé. Aux Etats-Unis, il existe aussi des frais d'inscription, mais le pays soutient massivement ses universités grâce à des incitations fiscales pour des dons aux institutions universitaires. C'est également un financement public, mais indirect.

Et contrairement à l'Europe, où l'Etat décide de la répartition des fonds, l'Etat américain accepte que le citoyen décide de la dépense. Et quand le citoyen décide, il y a plus d'argent pour les universités.

Au-delà, les universités ont d'autres pistes de financement. Elles peuvent par exemple améliorer les transferts de technologie, que ce soit dans les sciences dures ou les sciences humaines. Elles peuvent également recourir à des ressources plus originales, comme la valorisation du parc immobilier via l'organisation de congrès ou d'événements culturels.

Le développement de la formation tout au long de la vie est également une source de revenu complémentaire. Et je tiens à le répéter : tous ces revenus sont complémentaires, et non alternatifs. Il est vital pour l'ensemble des universités européennes que les Etats maintiennent leur effort. ■

Propos recueillis par Ph. J.

## année 11 568 euros

SOURCE : MEN - MESR DEPP

